

***La conversation interreligieuse canadienne***  
***Janvier 2013***

**Déclaration de vision**

La pratique de la religion et son impact sur l'identité canadienne constituent une caractéristique durable de notre pays. La Déclaration de vision de la *Conversation interreligieuse canadienne* a pour objet de **soutenir la religion dans une société pluraliste et dans la vie publique canadienne**. Nous voulons promouvoir l'harmonie et le discernement spirituel au sein des religions et des communautés religieuses du Canada, renforcer les fondations morales de notre société et travailler à une meilleure réalisation de la liberté fondamentale de conscience et de religion, en vue du bien commun et de l'engagement citoyen.

**Droits humains et libertés fondamentales**

La Charte canadienne des droits et libertés est fondée sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit et; elle reconnaît également le droit de chacun à la liberté fondamentale de conscience et de religion.

**Les questions du bien commun et de l'harmonie dans la société**

En vertu de notre profond respect et de notre ferme reconnaissance du pluralisme, nous voulons également nous pencher ensemble sur des problèmes qui touchent au bien commun de tous. Notre travail porte déjà sur la pauvreté, le soin de la Terre et l'investissement dans la paix<sup>1</sup>.

Nous sommes aussi conscients du moment particulier où nous nous trouvons, moment où faire progresser la vérité et la réconciliation entre les peuples autochtones du Canada et les nouveaux arrivés. Cette situation nous incite à comprendre plus à fond les torts du passé et les espoirs pour l'avenir, afin de pouvoir vivre dans une plus grande harmonie. La réconciliation est fondamentalement un processus spirituel qui doit s'accomplir d'abord dans le cœur des Canadiens.

S'attaquer à ces questions exige à la fois de communiquer à l'interne entre nous et à l'externe avec la société et le public.

**Charte canadienne des droits et libertés**

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit...

Article 1. Chacun a droit aux libertés fondamentales suivantes :

- (a) La liberté de conscience et de religion;
- (b) La liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres médias de communication;
- (c) La liberté d'assemblée pacifique.
- (d) La liberté d'association

---

<sup>1</sup> *Le temps du leadership et des gestes inspirés*, Partenariat interreligieux, Sommet des dirigeants religieux 2010.

## **Appui local et canadien**

Nous préférons promouvoir et appuyer, en collaboration, l'établissement d'une relation et d'une collaboration interreligieuses. Nous voulons également faciliter l'engagement et le rapprochement des dirigeants des communautés religieuses du Canada sur les questions du jour. Chacune de ces dimensions, soit la locale et la canadienne, serait incomplète en soi.

## **Relations**

Nous voyons là, en somme, un processus de développement organique des relations plutôt que prioritairement de développement organisationnel structurel. En tant que partie à la société civile, nous avons toutefois l'obligation de nous intéresser activement aux questions du jour. En agissant de concert, nous pouvons aussi faire cause commune avec des groupes aux vues semblables.

## **Agir ensemble**

La *Conversation interreligieuse canadienne* collaborera, dans la mesure du possible, avec les initiatives interreligieuses existantes et pourra également parrainer des initiatives et des activités interreligieuses aux paliers local, régional et fédéral et faciliter la participation à celles-ci. Les décisions se prennent en mode consensus. Sauf autorisation de tous ceux qui font partie de la liste de contacts, la *Conversation interreligieuse canadienne* ne parlera ni n'interviendra au nom des personnes faisant partie de la liste de contacts. De même, les efforts de la *Conversation interreligieuse canadienne* ne contraignent ni les organismes, ni les personnes paraissant sur la liste de ses contacts.

## **Direction : présidence et secrétariat**

La direction de la *Conversation interreligieuse canadienne* est assumée à tour de rôle par les communautés de foi. D'une part, le Conseil canadien des Églises (<http://www.conseildeseglises.ca>) a joué un rôle de chef de file en comblant les postes de la présidence et du secrétariat de 2009 jusqu'à 2012. D'autre part, la Communauté bahá'í du Canada (<http://ca.bahai.org>) assume la direction de la deuxième phase, soit celle de 2012 à 2015. La direction changera habituellement tous les trois ans.

Le président prépare et préside des réunions tenues à intervalles réguliers. Quant au secrétariat, il fournit l'aide à l'administration et aux communications permettant de faciliter le fonctionnement de la *Conversation interreligieuse canadienne*.

## **La déclaration des Nations Unies sur les droits humains**

Article 18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

On peut créer un Comité exécutif réduit composé de représentants de traditions diverses, afin de faciliter la collaboration. Font partie de ce Comité exécutif, en 2012, Aileen Van Ginkel, de l'Alliance évangélique du Canada, Zul Kassamali, de l'Association des musulmans progressistes du Canada, Gerald Filson, de la Communauté baháí du Canada et Karen Hamilton, du Conseil canadien des Églises. Le mandat de chacun des membres du Comité est ordinairement d'une durée de 3 ans.

## Ressources

En matière de ressources humaines et financières, nous continuerons de nous rattacher à une vision capable, ou non, d'attirer ces ressources. Nous cautionnons les organismes qui se joignent à nous et leur recommandons d'assumer la direction à tour de rôle et d'appuyer les initiatives au fur et à mesure qu'elles surviennent.

## Participation

Ceux qui se sentent attirés par cette Déclaration de vision sont invités à s'y joindre. Il s'agit ici d'une conversation ouverte et volontaire. Chaque communauté de foi est invitée à concevoir et à définir à l'interne, le cas échéant, sa participation et son imputabilité. Ceux qui se rassemblent autour de la table doivent être représentatifs de leur propre « organisme » et œuvrer dans une relation qui soit redevable à la fois à *Conversation interreligieuse canadienne* et à la communauté ou à l'organisme qu'ils représentent. Tous les participants se vouent à faire route ensemble.

Cela peut entraîner la participation d'une diversité de voix au sein d'une même communauté de foi. Ce sont les valeurs sous-tendant la présente Déclaration de vision qui définissent la participation. La sécurité et la sûreté de la table exigent un dialogue ouvert et des objectifs clairs.

## Liste de contacts

Bien qu'il n'existe pas de membres officiels de la *Conversation interreligieuse canadienne*, le secrétariat tient une liste des organismes, représentants et participants qui ont demandé de faire partie d'une liste de contacts.

En janvier 2013, la liste des contacts comprend les organismes, représentants et participants énumérés à la page ci-dessous.

## Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Article 12(1). Les peuples autochtones ont le droit de manifester, de pratiquer, de promouvoir et d'enseigner leurs traditions, coutumes et rites religieux et spirituels; le droit d'entretenir et de protéger leurs sites religieux et culturels et d'y avoir accès en privé; le droit d'utiliser leurs objets rituels et d'en disposer et le droit au rapatriement de leurs restes humains.

## Organisme

Alliance évangélique canadienne  
Armée du Salut  
Association des musulmans progressistes du Canada  
Banque canadienne de céréales vivrières  
Centre canadien d'œcuménisme  
Centre des affaires juives et israéliennes  
Centre multireligieux de l'Université de Toronto  
Citoyens pour la justice publique  
Coalition interreligieuse la réforme de l'assistance sociale  
Communauté bahá'í du Canada  
Conférence des évêques catholiques du Canada  
Conseil canadien des Églises  
Conseil canadien des imams  
Conseil canadien des synagogues conservatrices  
Couleur de la pauvreté  
Église anglicane du Canada  
Église luthérienne adventiste de Calgary  
Église luthérienne évangélique du Canada  
Église mennonite Canada  
Église unie du Canada  
Enfants du Millénaire  
Fédération hindoue du Canada  
Forum des Églises canadiennes  
Institut d'études chrétiennes  
Institut mosaïque  
KAIROS  
Ministères baptistes du Canada  
Organisation sikh mondiale du Canada  
Projet Ploughshares  
Religion et bien commun  
Religions pour la paix Canada  
Société religieuse des Amis (Quakers)  
Temple bouddhiste tibétain Tengye Ling  
Tendai Canada  
Turtle Lodge  
Université de Winnipeg, Institut Ridd  
Vision mondiale Canada

## Représentants/Participants

Bruce Clemenger, Aileen Van Ginkel  
Jim Champ, Gillian Brown  
Zul Kassamali  
Paul Hagerman, Carol Thiessen  
Norman Lévesque  
Len Rudner, Victor Goldbloom  
Richard Chambers  
Joe Gunn  
Brice Balmer, Michael Skaljin  
Gerald Filson, Susanne Tamas  
Jonas Abromaitis, Bede Hubbard  
Karen Hamilton, Peter Noteboom  
Imam Abdul Hai Patel, Imam Hamid Slimi  
Loretta Tanenbaum  
Michael Kerr  
Henriette Thompson  
Ryan Andersen  
Tim Hegedus, André Lavergne  
Willard Metzger  
Barbara Lloyd, Gail Allan  
Sara Hildebrand  
Pandit Roopnauth Sharma  
Jonathan Schmidt  
Ron Kuipers, Allyson Carr  
John Monahan  
Jennifer Henry  
Blair Clark, Lois Mitchell  
Balpreet Singh Boparai  
John Siebert  
Ted Reeve  
Pascale Frémond  
Peter Harkness  
Ven. Lama Tenzin Kalsang  
Ray Parchelo, Don Purchase  
David Courchene  
Rév. D<sup>r</sup> James Christie  
Doug Blackburn